

 <p><b>Présent pour l'avenir</b></p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie</p> <p>Service Aménagement des Territoires Infrastructures et Habitat</p> <p>Division Maîtrise d'Ouvrage Routière</p>	<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	
	Objet : RN 12 – Déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon et Pacé, aménagement du créneau de Gandelain – Comité technique	
	Date : 17 décembre 2013 Version :	Lieu : préfecture de l'Orne
	Participants : voir ci-dessous	
	Date de rédaction : 18 décembre 2013	Rédacteur du CR : N. Puchalski
	Diffusion : membres du comité technique	
	Chemin d'accès informatique : X:\RN12 et Réseaux routiers\2013 17 déc RN 12 CoTech Mortagne Tourouvre et Déviation St Denis sur Sarthon\CR COTECH 17 déc RN 12 St Denis.odt	

Nom	Titre	Présent	Diffusion
M. Huber	Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne	x	x
Mme Lepifre-Meyer	Conseil Régional de Basse-Normandie/ Chef du pôle infrastructure exploitation	x	x
M. Munier	Conseil Général de l'Orne/ Chef du service grands projets	x	x
M. Julien	Maire de Saint-Denis sur Sarthon	x	x
M. Richard	Maire de Gandelain	x	x
Mme Chauvin	Maire de Pacé	x	x
M. Dibo	Vice-président Communauté Urbaine d'Alençon	x	x
M. Rogue	Communauté Urbaine d'Alençon	x	x
M. Delignat	Chambre de métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie		x
M. Pottier	Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon	x	x
Mme Duclos	Chambre d'agriculture de l'Orne	x	x
	Association Faune et Flore de l'Orne		x
M. L'Honoré	Fédération départementale des chasseurs de l'Orne	x	x
M. Soulard	Parc naturel régional Normandie Maine/Chargé de mission aménagement du territoire	x	x
M. Saintgenest	CETE NC/responsable groupe environnement	x	x
M. Duval	CETE NC/chef de projet	x	x
M. Guillet	CETE NC/chargé d'études	x	x
M. Le Coz	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest/ chef du SIR de Caen	x	x
M. Plomion	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest/ SIR de Caen / chef de projet	x	x
M. Vitti	Direction Départementale des Territoires de l'Orne/ Service Urbanisme, circulation, risques	x	x

M. Ferry-Wilczek	Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de Loire		x
M. Puchalski	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie/ Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	x	x
M. Bogaert	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie/ responsable d'opération à la division maîtrise d'ouvrage routière	x	x

Introduction de la réunion et définition des objectifs par Monsieur le secrétaire général.

Présentation par Éric Bogaert des diapositives, jointes au présent compte-rendu : rappel du contexte, des expertises réalisées, de la commande de la ministre de l'écologie, du rôle du comité technique, des objectifs et du calendrier des études d'opportunité et des études socio-économiques.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Julien rappelle que les premières études relatives à cette opération remontent à 1948. Il ne peut donc adhérer à la démarche qui consiste à lancer de nouvelles études. Par ailleurs, il conteste les chiffres de trafic annoncés par l'État.

Monsieur Richard partage le point de vue de Monsieur Julien.

Monsieur Huber prend acte des propos de Monsieur Julien. Il rappelle néanmoins la commande ministérielle et précise qu'il s'attachera en conséquence à créer les conditions qui permettent de relancer les études, avec ceux qui veulent bien y contribuer, et de trouver les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

Madame Chauvin est d'accord sur le principe des études dès lors qu'elles seront réalisées dans un délai court. Elle remet également en cause les chiffres de trafic.

Monsieur Huber souhaite que les données de trafic produites par l'État soient mises à dispositions des maires et annexées au présent compte-rendu.

Monsieur Soulard rappelle à Monsieur Julien que le Parc naturel régional Normandie Maine, dans son avis qu'il a rendu sur le dossier d'aménagement de la RN 12 entre Fougères et Alençon, piloté par la DREAL des Pays de Loire, a réaffirmé que la priorité allait à la déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon, dans le respect des enjeux environnementaux.

Monsieur Pottier demande à ce que la continuité à deux fois deux voies de la RN 12 soit assurée jusqu'à Pré-en-Pail pour les raisons suivantes :

- à partir de Pré-en-Pail, le trafic diminue car se répartit entre la RN 12 et la RD 176
- Alençon rayonne désormais jusqu'à Pré-en-Pail (bassins de vie, d'emplois, etc.)
- les investissements réalisés récemment à l'ouest d'Alençon (centre pénitentiaire, commerces, etc.) ont déplacé le centre de gravité économique à l'ouest

Présentation par les bureaux d'études Verdi/Sorépa de leur méthodologie : diagnostic, identification et hiérarchisation des enjeux, définition de scénarios de référence, définition et analyse des familles de solutions, rédaction du dossier d'études d'opportunité.

Monsieur Huber rappelle que l'opération ne pourra se faire sans ces études. Monsieur Richard est d'accord sur la méthodologie dès lors que les études serviront en effet.

Monsieur Julien rappelle l'urgence de l'opération compte tenu de l'accidentologie.

Monsieur Huber souhaite que l'on fasse émerger un projet qui soit soutenable financièrement, contrairement au projet initial auquel il ne faut pas s'accrocher. Il laisse libre Monsieur Julien de participer ou non à la démarche. Il précise que les services de l'État seront transparents dans la conduite des études.

Monsieur Richard s'étonne de voir dans la presse des montants d'opération parfois extravagants. Messieurs Puchalski et Bogaert précisent que les différents coûts annoncés sont à prendre avec beaucoup de prudence ; ils ne portent pas nécessairement sur le même linéaire d'opération et les dates de valeur peuvent être différentes. Dans la mesure où la solution qui sera retenue au final n'est à ce jour pas connue, il est difficile d'annoncer un coût d'opération. Pour rappel, le montant moyen d'une deux fois deux voies en plaine est de l'ordre de 5 millions d'euros le kilomètre.

Madame Chauvin est d'accord sur la méthodologie proposée par le bureau d'études. Par ailleurs, elle considère que les enjeux sur la RN 12 sont au nombre de trois, priorités ainsi :

- 1) la sécurité
- 2) l'amélioration du cadre de vie (réduction des nuisances sonores notamment)
- 3) le développement économique du territoire (industriel et agricole)

Monsieur Pottier souhaite que le projet qui sera retenu soit a minima compatible avec un projet à terme à 2x2 voies ce qui suppose que les emprises et les ouvrages d'art soient d'emblée réalisés à 2x2 voies.

Monsieur L'Honoré remet à la DREAL l'étude relative aux continuités écologiques à l'échelle de la grande faune dans l'Orne et le nord de la Sarthe, réalisée par l'office de génie écologique.

Messieurs Huber et Bogaert précisent que le prochain comité technique sera à programmer à l'issue de la première phase d'étude, soit au début du mois de mars 2014.

Monsieur Huber remercie les participants à la réunion.

Pour le Préfet,  
Le Préfet Général,  
  
Benoit HUBER